



Envoi au contrôle de légalité le : 27 décembre 2023

Publication électronique le : 27 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

RD 341/203 - AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR À LEDINGHEM

(N°2023-566)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.1311-13, L.3213-1 à L.3213-2-1 et R.3213-8 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 27/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'acquisition de l'emprise foncière de 158 m² provenant de la parcelle cadastrée ZE 47 au territoire de la commune de LEDINGHEM, nécessaire à l'aménagement du carrefour des RD 341 et 203, conformément aux plans et états parcellaires en annexes et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme globale arrondie de 600,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département :

- à signer l'acte de transfert de propriété correspondant en la forme administrative conclu dans un cadre amiable ;
- à en payer le prix, et toutes les indemnités et frais relatifs à cette acquisition conformément, notamment, aux dispositions de l'article R. 3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	Dépense €
Investissement	C04-843G01	2112//90843	Acquisitions foncières	900 000,00	600,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

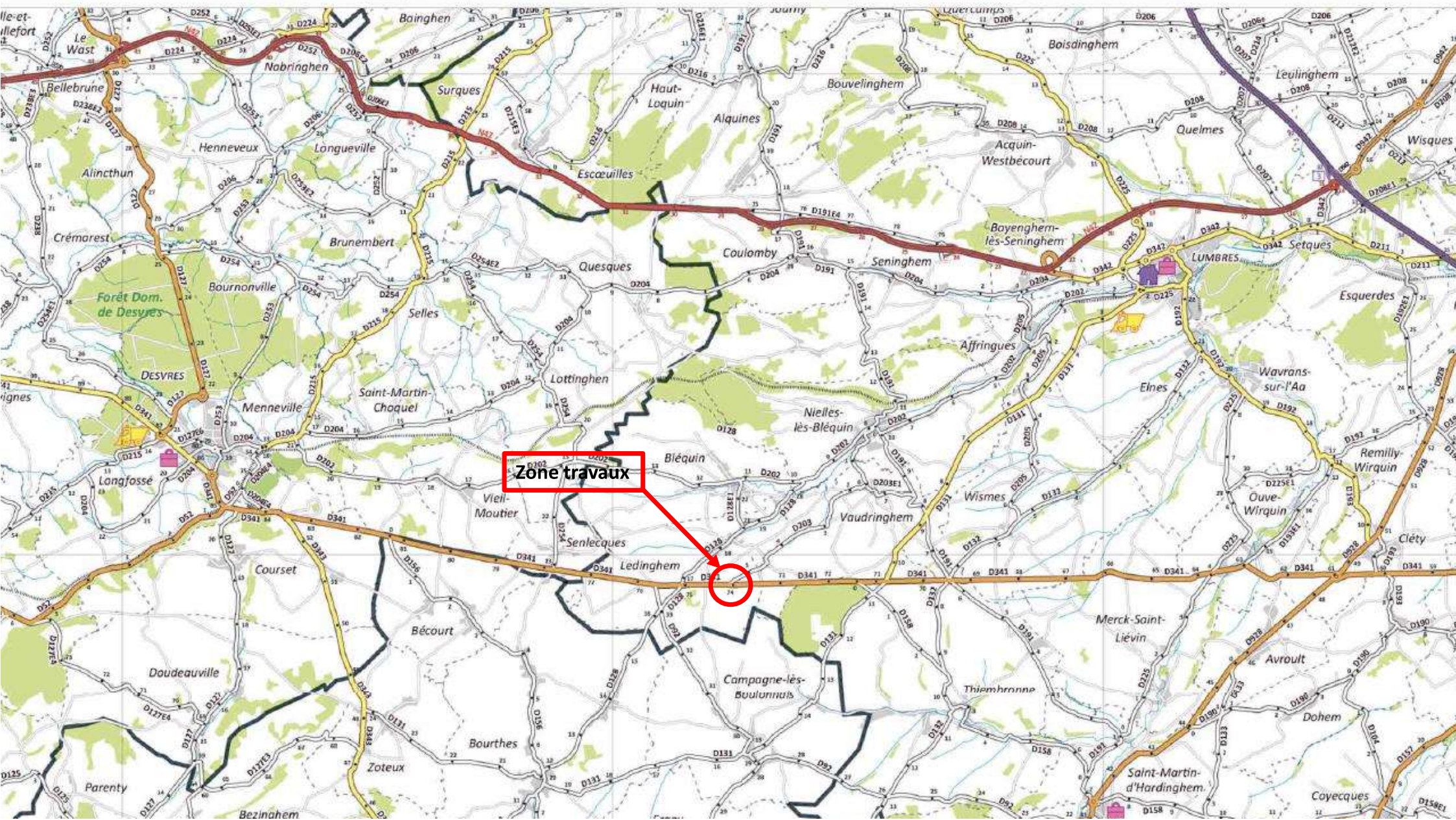
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 11 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Zone travaux



COMMUNE DE LEDINGHEM
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Route Départementale N°341

**PLAN PARCELLAIRE
VUE EN PLAN**

Marché n° 202262A120600500
LOT 5 - AUDOMAROIS

Affaire n° : 42011-12

PHASE : **Etat Parcellaire**

PLANCHE : 1/1

Système de Projection : Lambert 93 CC50

Système Altimétrique : /

Nom du fichier :

42011-12-RD341-Ledinghem ZE47_PAR-01.dwg

Réf. du plan	Indice
PAR	01

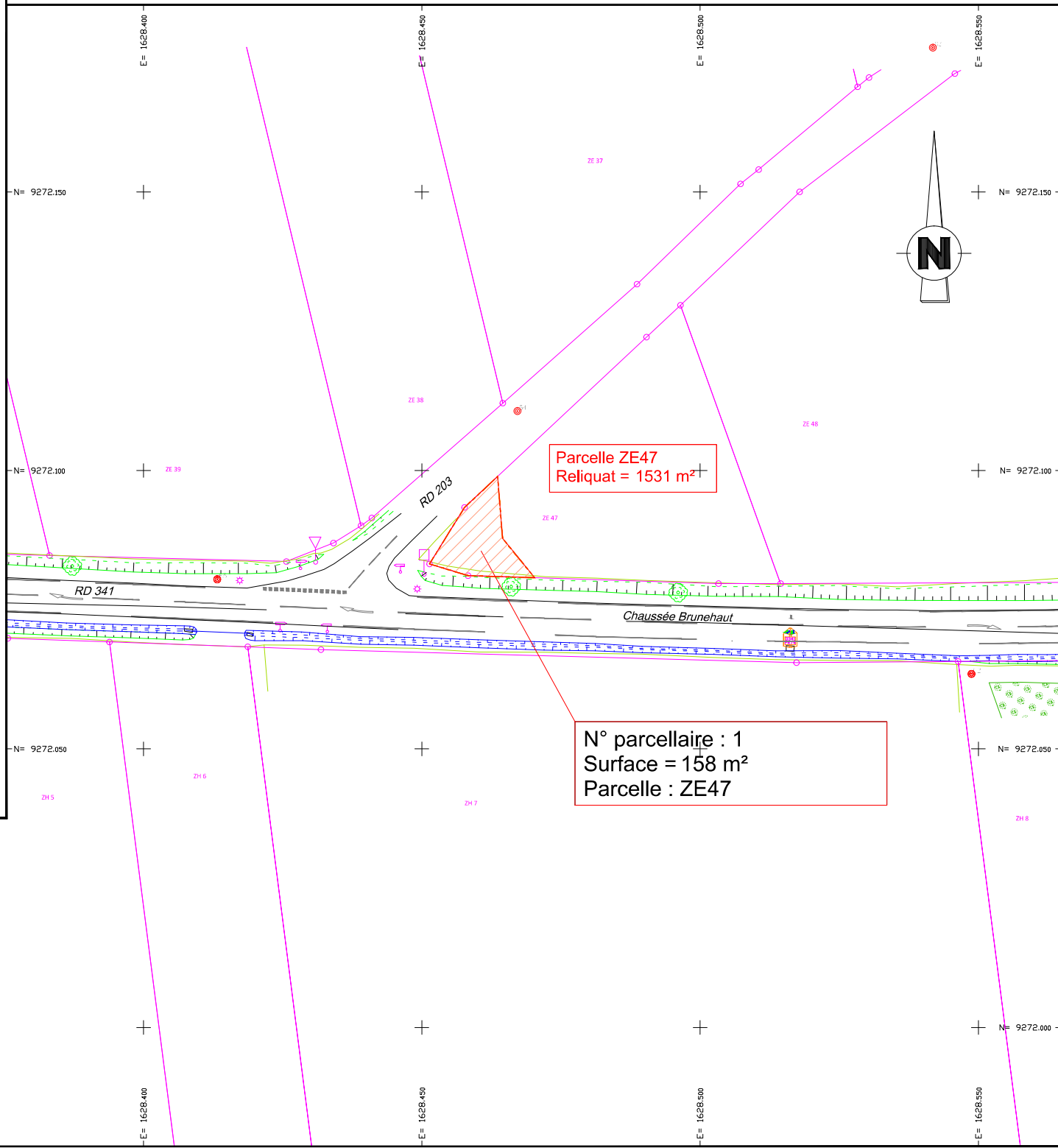
Echelle : 1 / 500



Siège social
1, Rue Cassini - CS 60117
62 502 BLENDÉCQUES Cedex
Tél : 03,21,38,15,21 / Fax : 03,21,95,22,00
E-mail : contact@ingeo.fr
Site internet : http://www.ingeo.fr



Agences :
ARRAS - SAINT-POL-SUR-TERNOISE - LUMBRES - AIRE-SUR-LA-LYS - LILLE - CAMBRAI - DUNKERQUE



Indice	Objet de la Modification	Dates	Dessine par	Verifie par
01	Etablissement	24/07/2023	L.E.	L.E.

Nota :
Le fond de plan cadastral est représenté à titre indicatif.
Les limites représentées sur ce document n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
Le plan cadastral est un document administratif utilisé pour recenser et identifier les immeubles en vue de l'établissement des bases des impôts locaux. Néanmoins, il peut constituer une présomption de propriété.

LEGENDE :

	Limite cadastrale
	Limite emprise
	Emprise projet

	RD341-Senlecques-Therouanne	Planche 1/1
	Réf. Ingeo : Senlecques-Therouanne RD 341.dwg	Sys. altim. IGN 69
Affaire n° : 40011-12	24/07/2023	Ech : 1/500
		Sys. planim. Lambert 93-CC50

62 **Pas-de-Calais**
Le Département

Commune de LEDINGHEM
R.D.341

Marché n° 202262A120600500

ENQUETE PARCELLAIRE





ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LEDINGHEM

BORDEREAU DES PIECES :

- Tableau récapitulatif des surfaces d'emprise par commune 1 page
- Tableau récapitulatif des propriétaires 1 page
- Tableau récapitulatif des parcelles 1 page
- Terriers 1 page





ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LEDINGHEM

LEGENDE :

- prop. : propriétaire
- usuf. : usufruitier
- nu-prop. : nu-propriétaire
- nue prop. : nue propriétaire
- prop. ind. : propriétaire indivis
- usuf. ind. : usufruitier indivis
- nu prop. ind. : nu propriétaire indivis
- nue prop. Ind. : nue propriétaire indivis
- prj. : emprise section projet
- m.c. : emprise mesures compensatoires





**TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES
D'EMPRISE PAR COMMUNE**



TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES PAR COMMUNE

COMMUNE	SURFACE D'EMPRISE D'ACQUISITION (M ²)
LEDINGHEM	158
TOTAL GENERAL	158



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LEDINGHEM

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES



TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES

PROPRIETAIRE	SUR LA COMMUNE DE	TERRIER
INDIVISION REMOND / SPECQUE	LEDINGHEM	01

NOMBRE TOTAL DE PROPRIETAIRES : 1



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LEDINGHEM

TABLEAU RECAPITULATIF DES PARCELLES



62 Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-Sur-Ternoise - Lumbres - Aire-Sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

03.21.38.15.21

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDÈCQUES CEDEX

ingeo.fr

16/08/2023



TABLEAU RECAPITULATIF DES PARCELLES

NUMERO PARCELLAIRE	PLAN		REFERENCES CADASTRALES			PROPRIETAIRES	
	FIGURATIF	PARCELLAIRE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	NOM - PRENOM	TERRIER
1	1	1	LEDINGHEM	ZE	47	INDIVISION REMOND / SPECQUE	01

NOMBRE TOTAL DE PARCELLES : 1



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LEDINGHEM

TERRIERS



62 Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-Sur-Ternoise - Lumbres - Aire-Sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

03.21.38.15.21

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDÈCQUES CEDEX

ingeo.fr

16/08/2023



COMMUNE : LEDINGHEM

TERRIER : 01

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Nom / prénom : GARDIN MARIE ROSE
Nom et prénom d'usage : REMOND MARIE ROSE
Droit : propriétaire indivi
Date/Lieu de naissance : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Nom / prénom : REMOND FERNAND JULES LOUIS
Droit : propriétaire indivi
Date/Lieu de naissance : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Nom / prénom : SPECQUE EDDIE EMILE AUGUSTIN
Droit : propriétaire indivi
Date/Lieu de naissance : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

N° PARC	SECT	N°	LIEU-DIT	CULTURE	SURFACE (m ²)			EXPLOITANT	ORIGINES DE PROPRIETE
				Nat	parcelle	emprise	reliquat		
1	ZE	47	val du maisnil	terre	1 689	158	1 531		* PV de Remembrement établi le 10/07/2003 par ADM Conseil Gnl (DEAR) à Arras Pub du 18/08/2003 Réf 6204P06 2003R3
totaux					1 689	158	1 531		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROPRIETAIRES REELS

Propriétaire indivi : GARDIN MARIE ROSE
Propriétaire indivi : REMOND FERNAND JULES LOUIS
Propriétaire indivi : SPECQUE EDDIE EMILE AUGUSTIN

OBSERVATIONS

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°26

Territoire(s): Audomarois
Canton(s): LUMBRES
EPCI(s): C. de Com. du Pays de Lumbres

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

RD 341/203 - AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR À LEDINGHEM

Le Département souhaite réaliser l'aménagement du carrefour des RD 341 et 203 au territoire de la commune de LEDINGHEM.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition d'une emprise foncière de 158 m² à prendre dans la parcelle cadastrée ZE 47 à LEDINGHEM, dont la valeur vénale, issue du marché immobilier local, peut être fixée à 103,00 € (soit 0,65 € le mètre carré en nature de terrain agricole occupé).

De plus, des indemnités d'éviction seront versées à l'exploitant agricole concerné sur la base du protocole départemental en vigueur ; ces indemnités sont estimées à la somme arrondie de 130,00 €.

Il convient d'y ajouter également une indemnité pour perte de récolte au titre des dommages consécutifs à la réalisation des travaux publics ; le montant de cette indemnité étant estimé à la somme de 300,00 €.

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle relatif à ce projet s'élève à la somme globale arrondie de 600,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider, l'acquisition de l'emprise foncière de 158 m² provenant de la parcelle cadastrée ZE 47 au territoire de la commune de LEDINGHEM, conformément aux plans et états parcellaires joints en annexe ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme globale arrondie de 600,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au présent rapport ;
- De m'autoriser, au nom et pour le compte du Département :
 - à signer l'acte de transfert de propriété correspondant en la forme

administrative conclu dans un cadre amiable ;

- à en payer le prix, et à payer toutes les indemnités et frais relatifs à cette acquisition conformément, notamment, aux dispositions de l'article R 3213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AP/AE €	CP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
Investissement	C04-843G01	2112//90843	Acquisitions foncières	900 000,00		743 084,00	600,00	742 484,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 27/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY